

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

**DELIBERATION n°2012/17**

L'An deux mille douze et le jeudi 16 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 9 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, NOUGUE-DEBAT et CASENAVE.

REÇU

**Présent(s) suppléant(s)** :

le 22 FEV. 2012

**Secrétaire de séance** : Mme GANTCH

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON 8<sup>TE</sup> MARIE

**OBJET : TOURISME – Demande de subvention pour la Valorisation du patrimoine**

Monsieur le Président rappelle que l'étude préalable au programme de valorisation du patrimoine, qui a fait l'objet d'un subventionnement du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil régional d'Aquitaine et de l'Etat, est sur le point d'être terminée.

Elle va donner suite à une phase globale de travaux pour lesquels des aides seront sollicitées auprès des partenaires ayant financé l'étude ainsi qu'auprès du Parc National des Pyrénées qui soutient les actions de valorisation du patrimoine.

Au stade actuel du programme, l'estimatif du maître d'œuvre, le cabinet Traces TPI, s'établit à 373 000 euros hors taxes environ.

Les demandes de subvention auprès du Parc National pour 2012 devant être effectives avant le mois de mars.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en voir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour la phase globale de travaux, incluant les coûts de maîtrise d'œuvre, auprès du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil régional d'Aquitaine, de l'Etat et du Parc National des Pyrénées, pour un montant aussi élevé que possible, sur la base de l'estimatif du maître d'œuvre.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Francis COUROUAU